

## Procès du "Da Vinci Code" suspendu pour donner au juge le temps de lire

**Londres-** Le procès du best-seller "Da Vinci Code" a été suspendu jusqu'à mardi prochain pour donner le temps au juge de lire "de près" les livres concernés. Le procès qui a commencé lundi est prévu pour durer au total trois semaines.

Deux "historiens" britan-

niques poursuivent la maison d'édition Random House, affirmant que le "Da Vinci Code" s'est approprié le thème central d'un ouvrage de recherches, "L'Enigme sacrée", qu'ils avaient publié 20 ans plus tôt et affirmait que Jésus se serait marié avec Marie Madeleine et aurait eu des enfants.

L'auteur américain Dan Brown assiste au procès, et pourrait y témoigner la semaine prochaine.

Le "Da Vinci Code", best-seller mondial qui s'est vendu à près de 40 millions d'exemplaires, est un volumineux roman de 744 pages dans son édition française.

"L'Enigme sacrée" compte elle 444 pages, de quoi tenir largement occupé le juge ces prochains jours. D'autant que le juge Peter Smith entend également lire deux autres ouvrages qui auraient également inspiré l'œuvre de Dan Brown, "Templar Revelation" de Lynn Pycknett qui traite aussi de la vie cachée de Jésus, et "Woman with the Alabaster Jar" de Margaret Starbird, qui traite lui de la vie de Marie Madeleine.

## Ministre rappeur pour expliquer sa politique anti-drogue

**La Haye-** Le ministre néerlandais de la Justice Piet Hein Donner s'est mis au rap pour expliquer sa politique en matière de drogue, notamment son opposition à une réglementation de la culture du cannabis.

"De Don" (littéralement "le patron"), titre du morceau qu'il a co-écrit, démarre par un beat électronique, quelques "yeah ! yeah !", et le ministre balance son refrain dans un flot à l'américaine : "Ici, c'est Donner de la Justice qui parle. Jette la dope car des Pays-Bas accros, je n'en veux pas".

Début février, le maire de la ville de Maastricht (sud-est), Gerd Leers, avait déjà réalisé en collaboration avec un groupe du Limbourg (sud-est) un disque de rap intitulé "Da's toch dope man !" (Ça c'est de la dope, mec!) pour protester contre la politique néerlandaise en matière de drogue douce. Les Pays-Bas autorisent en

## Les surfeurs

La photo date d'il y a quelques années, les surfeurs s'étaient alors réunis pour un coup, l'après-midi par un jour ensoleillé, l'australien a condamné les surfeurs pour se réserver les meilleures vagues sur les côtes de la Nouvelle-Zélande.

John Dunne, 34 ans, a été condamné à six mois d'intimidation qui frappent les surfeurs sur les vagues favorites sur la côte de la Nouvelle-Zélande.

Le surfeur est accusé d'avoir utilisé sa position de maître-nageur. Il a fait l'objet d'une condamnation et dommages avec

effet l'achat et la consommation d'herbe et de café dans les "coffee shops". La quantité limitée, mais la consommation en gros est toujours interdite. L'approvisionnement en café et les établissements demeurent illégaux. Le maire de

PUBLICITÉ

mais dans l'histoire

Ezberdintasuna integratu nahi duen eskola baten

martxoa

samedi mars

alequin

EUSKAL IRATIAZ

bleu

12/77